
SMVVB

SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX

**Syndicat Mixte du Vigueirat et de la
Vallée des Baux (SMVVB)**

Hôtel de Ville
Place Pierre Limberton
13103 Mas Blanc des Alpilles

07 63 05 13 13 / smvvb@orange.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. PRESENTATION DU SMVVB	4
1.1. LES MEMBRES	4
1.2. OBJET ET COMPETENCES	5
1.3. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT	8
1.3.1. Comité Syndical	8
1.3.2. Bureau	9
1.3.3. Personnel	9
2. L'ACTIVITE DU SMVVB EN 2019	10
2.1. DELIBERATIONS ET ARRETES	10
2.2. TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE BERGES SUR LE CANAL DU VIGUEIRAT A SAINT ETIENNE DU GRES (SECTEUR « LAURADE – PASSERELLE »)	11
2.3. PREPARATION DES OPERATIONS DE TRAVAUX 2020	12
2.3.1. Travaux de confortement de berge sur la roubine pourrie a Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »)	12
2.3.2. Reprise, remise en état et modernisation de la station de Saint-Gabriel	13
2.3.3. Réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud »)	13
3. FINANCES	14

INTRODUCTION

Le présent rapport concerne l'activité du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB).

Il est rédigé dans le cadre de l'article L5211-39 du C.G.C.T qui prévoit que le Président doit adresser annuellement, avant le 30 septembre, aux maires/présidents de chaque collectivité membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat.

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

1. PRESENTATION DU SMVVB

Lors des événements pluvio-orageux particulièrement intenses du mois de décembre 2003, les inondations ont montré l'importance mais aussi la faiblesse des ouvrages principaux du Vigueirat et de la Vallée des Baux.

Ces ouvrages sont sous compétence d'associations syndicales de propriétaires dont les moyens financiers permettent tout au plus d'assurer l'entretien des berges délaissant ainsi les investissements lourds de réhabilitation.

Sur ces bassins du Vigueirat et du marais des Baux, le besoin de prise en charge par la collectivité était donc urgent et impératif. C'est la raison pour laquelle, afin de garantir la pérennité des ressources de fonctionnement de l'établissement public gestionnaire, une structure de type syndicat intercommunal a été créée sous l'impulsion du sous-préfet d'Arles Jean-Luc FABRE par arrêté préfectoral du 24 janvier 2005.

1.1. LES MEMBRES

Initialement, le Syndicat a été créé entre les Communes d'Arles, Fontvieille, Maussane les Alpilles, Mouriès, Paradou, Saint Etienne du Grès, Saint Rémy de Provence et Tarascon.

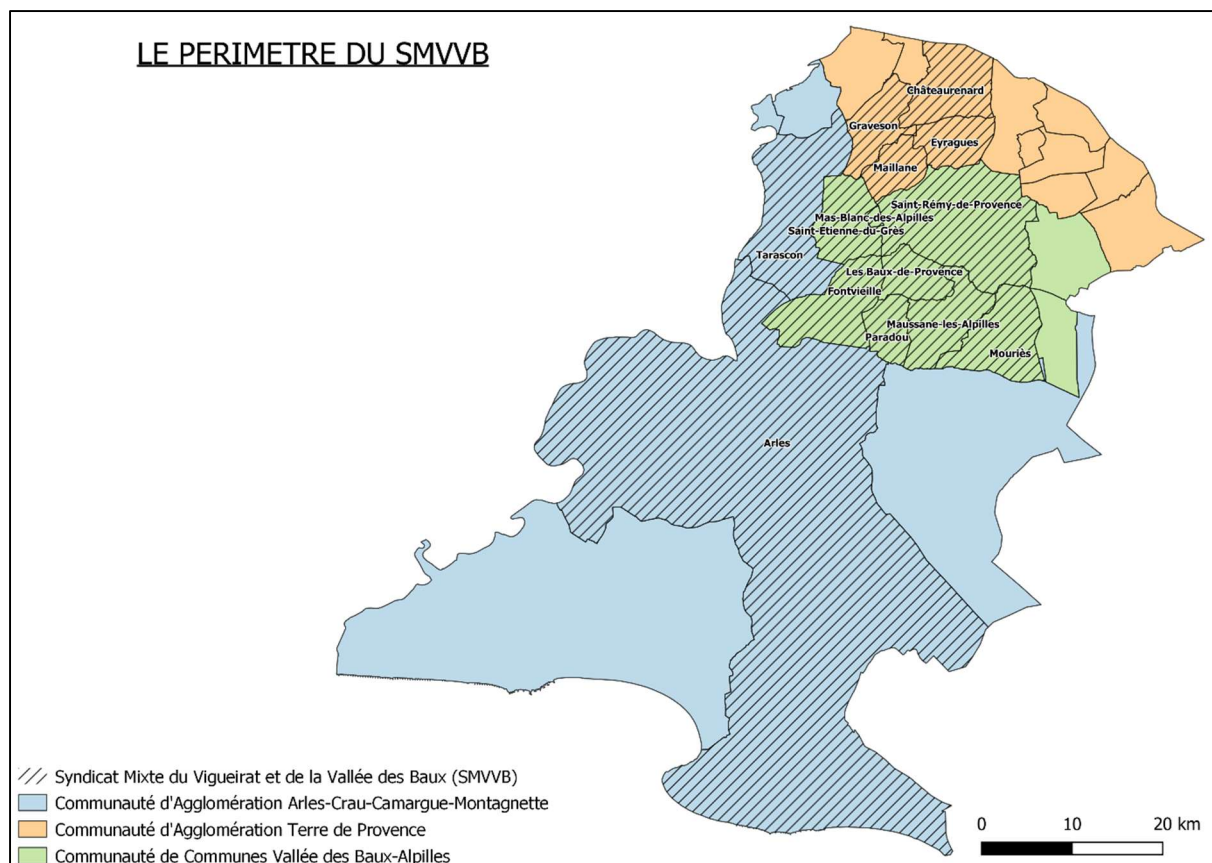
Les communes des Baux de Provence, Chateaurenard, Eyragues, Graveson et Mas Blanc des Alpilles y ont ensuite adhérees en 2010 puis, plus récemment, la commune de Maillane en 2015. Le Syndicat compte donc aujourd'hui 14 communes lesquelles couvrent la quasi-totalité du bassin versant du Canal du Vigueirat et de la Vallée des Baux.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, La Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (A.C.C.M.), la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (T.D.P.) et la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (C.C.V.B.A.) sont substituées de plein droit à leurs communes membres au sein du Syndicat pour la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Historique :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
					Adhésion des communes de : -Arles -Fontvieille -Maussane les Alpilles -Mouriès -Le Paradou -Saint Etienne du Grès -Saint Rémy de Provence -Tarascon			Adhésion des communes de : -Baux de Provence -Chateaurenard -Eyragues -Graveson -Mas Blanc des Alpilles			Adhésion de la commune de : -Maillane		Intégration des EPCI-FP en représentation-substitution pour la compétence GEMAPI: -A.C.C.M. -T.D.P. -C.C.V.B.A.		

LE PERIMETRE DU SMVVB



1.2. OBJET ET COMPETENCES

Le Syndicat a pour objet la prévention des inondations et plus globalement la gestion globale et intégrée des eaux du « bassin versant de la Lagaresse ou système Vigueirat » comprenant notamment les sous-bassins versants du Vigueirat, du Marais d'Arles, de la Vallée des Baux et du Marais du Vigueirat.

Les compétences du Syndicat sont scindées en deux blocs :

- La compétence GEMAPI
- Les compétences « Hors GEMAPI »

COMPETENCE GEMAPI

En application du 5° de l'article L211-7 du Code de l'environnement, le Syndicat exerce les missions relevant de la compétence GEMAPI suivantes :

- L'étude, l'exécution et l'exploitation de travaux, ouvrages ou installations présentant, du point de vue de la gestion des zones inondables ou de la protection contre les inondations, un caractère d'intérêt général ou d'urgence.

Pour les communes de Mas Blanc des Alpilles et des Baux de Provence, nous sommes dans une logique systémique de superficie assainie et de solidarité amont/aval sans aucune intégration de linéaires.

COMPETENCES « HORS GEMAPI »

De manière complémentaire à l'exercice de la compétence GEMAPI, le Syndicat exerce les missions suivantes :

- Les études et travaux nécessaires à la remise en état des principaux canaux d'assainissement de l'hydro-système Vigueirat-Marais des Baux tels que définis ci-après, ainsi que leur entretien :

Système Vigueirat :

- Réal sur la commune de Chateaurenard,
- Grande Roubine (de la limite nord de la commune d'Eyragues à la RD 5 sur la commune de Saint Rémy de Provence),
- Canal du Vigueirat (de la RD 5 sur la commune de Saint Rémy de Provence jusqu'à son exutoire),
- Roubine Pourrie (de la limite nord de la commune de Graveson à la RD 80a sur la commune de Saint Etienne du Grès)
- « Fossé Saint André » ou Roubine « La Loubes » sur la commune de Maillane
- Bagnolette (Au droit du Clos Saint Antoine sur la commune de Tarascon jusqu'à son exutoire, le canal du Vigueirat)
- Roubine de la Vidange (du canal du Vigueirat sur la commune de Fontvieille jusqu'à son exutoire, le canal de la Vallée des Baux)
- Roubine de Flèche (du canal du Vigueirat sur la commune d'Arles jusqu'à son exutoire, la roubine de la vidange),
- Roubine du Roi (du canal du Vigueirat sur la commune d'Arles jusqu'à son exutoire, le Rhône),

Système Vallée des Baux :

- Gaudre d'Aureille (de la RD 17 jusqu'à son exutoire, le Gaudre du Mas Neuf)
- Gaudre du Mas Neuf (du Gaudre d'Aureille jusqu'à son exutoire, le canal de Van Ens)
- Canal de Van Ens (du Gaudre du Mas Neuf jusqu'à son exutoire, le Canal de la Vallée des Baux)
- Canal de la Vallée des Baux (sur la commune de Maussane les Alpilles jusqu'à son exutoire, le canal d'Arles à Bouc),

-Tous les siphons et ouvrages hydrauliques attachés à ces canaux.

- La réalisation des ouvrages nouveaux nécessaires, notamment sur le canal de la Faubourquette
- La surveillance des ouvrages ou installations existants ou réalisés par lui.

Travaux réalisés par le Syndicat depuis 2014 :



Confortement de berge à Saint Etienne du Grès



Confortement de berge à Saint Rémy de Provence



Confortement de berge à Saint Etienne du Grès



Confortement de berge à Tarascon



Confortement de berge à Tarascon



Nivellement de berges à Saint Etienne du Grès



Nivellement de berge à Tarascon



Remplacement d'une vanne « martelière » à Fontvieille



Confortement de berges à Saint Etienne du Grès



Confortement de berge à Maillane

1.3. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

1.3.1. Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical, organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des membres.

COLLEGE GEMAPI <i>(Constitué des délégués représentants les EPCI-FP)</i>		
EPCI-FP	NOM/Prénom	NOMBRE DE VOIX
A.C.C.M.	RAVIOL Pierre BALGUERIE-RAULET Catherine (suppléant)	2.5
	LIMOUSIN Lucien PORTELA Roland (suppléant)	2.5
T.D.P.	PICARDA Yves GILLES Max (suppléant)	3
C.C.V.B.A.	<i>En attente de désignation</i>	3
	<i>En attente de désignation</i>	3
TOTAL		14

COLLEGE « HORS GEMAPI » <i>(Constitué des délégués représentants les communes)</i>		
COMMUNES	NOM/Prénom	NOMBRE DE VOIX
Arles	RAVIOL Pierre REYNIER Bruno (suppléant)	1
Chateaurenard	SEISSON Jean Pierre CLARETON Bernard (suppléant)	1
Eyragues	GILLES Max BARAT Michel (suppléant)	1
Fontvieille	HERTZ Benoît CATHALA Stéphan (suppléant)	1
Graveson	VICO Louis LLOBET Lionel (suppléant)	1
Les Baux de Provence	HUGUES Jean-Benoît BELGUIRAL Michel (suppléant)	1
Maillane	GINOUX Thierry BOUISSON Jean-Jacques (suppléant)	1
Mas Blanc des Alpilles	GESLIN Laurent VILLERMY Jean-Louis (suppléant)	1
Maussane les Alpilles	LAFFITTE Patrick FUSAT Marc (suppléant)	1
Mouriès	FRICKER Jean-Pierre FREZE Richard (suppléant)	1
Le Paradou	SANTIN Jean-Denis GUERIN Didier (suppléant)	1
Saint Étienne du Grès	RABOUIN Elisabeth JODAR Jacques (suppléante)	1
Saint Rémy de Provence	<i>En attente de désignation</i>	1
Tarascon	MANNONI Serge DUCOURET Alexandre (suppléant)	1
TOTAL		14

1.3.2. Bureau

Le Comité Syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau Syndical composé d'un Président, de Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

BUREAU		
QUALITE	NOM/Prénom	NOMBRE DE VOIX
Président	GESLIN Laurent	1
1 ^{er} vice-président	RABOUIN Elisabeth	1
2 ^{ème} vice-président	VICO Louis	1
TOTAL		3

1.3.3. Personnel

Le Syndicat emploie un agent titulaire sur le grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe, en tant que conducteur d'opération. Monsieur Mattis BARRIOL, personnel polyvalent, assure seul l'ensemble des missions nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat.

TABLEAU DES EMPLOIS (Dernière mise à jour le 06/02/2018)								
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Nombre hebdomadaire de service	Date de délibération portant création	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut (stagiaire, titulaire, non titulaire)	Temps de travail (tps en %)	Agent
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures	24/01/2017	.././....	Titulaire	100%	BARRIOL Mattis
TOTAL		1						

2. L'ACTIVITE DU SMVVB EN 2019

2.1. DELIBERATIONS ET ARRETES

Au cours de l'année 2019, le Comité Syndical s'est réuni 4 fois et a voté 35 délibérations :

N°	OBJET DE LA DELIBERATION	DATE
2019-001	Election du secrétaire de séance	27/02/2019
2019-002	Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 27/09/2018	
2019-003	Réélection partielle du Bureau	
2019-004	Indemnité de conseil 2018	
2019-005	Contribution 2019 des membres	
2019-006	Débat d'orientation budgétaire 2019	
2019-007	Maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud »)	
2019-008	Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud »)	27/02/2019
2019-009	Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud »)	
2019-010	Election du secrétaire de séance	
2019-011	Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 27/02/2019	02/04/2019
2019-012	Approbation du compte de gestion 2018	
2019-013	Approbation du compte administratif 2018	
2019-014	Affectation du résultat 2018	
2019-015	Vote du budget primitif 2019	
2019-016	Maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »)	
2019-017	Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »)	
2019-018	Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »)	02/04/2019
2019-019	Election du secrétaire de séance	
2019-020	Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 02/04/2019	
2019-021	SOCLE sur le Grand Delta du Rhône et impact sur le SMVVB	25/09/2019
2019-022	Reprise, remise en état et modernisation de la station de Saint Gabriel	
2019-023	Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la remise en état et la modernisation de la station de Saint Gabriel	
2019-024	Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la remise en état et la modernisation de la station de Saint Gabriel	
2019-025	Maitrise d'ouvrage pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau	
2019-026	Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau	
2019-027	Demande d'aide financière au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la réalisation du démantèlement de la station de pompage de Pont de Crau	
2019-028	Consultation des entreprises de travaux dans le cadre de la réalisation de « Travaux de confortement de berges sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Laurade – Passerelle ») »	

2019-029	Election du secrétaire de séance	12/12/2019
2019-030	Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 25/09/2019	
2019-031	Indemnité de conseil 2019	
2019-032	Délégations données au Président par le Comité Syndical	
2019-033	Attribution du marché « Travaux de confortement de berges sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Laurade – Passerelle ») »	
2019-034	Attribution du marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet ») »	
2019-035	Consultation des entreprises de travaux dans le cadre de la réalisation de « Travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet ») »	

Au cours de l'année 2019, le Président a pris 2 arrêtés :

N°	OBJET DE L'ARRETE	DATE
2019-001	Arrêté portant avancement d'échelon à cadence unique – M. BARRIOL Mattis	27/03/2019
2019-002	Arrêté portant attribution de l'indemnité spécifique de service (I.S.S.) – M. BARRIOL Mattis	03/12/2019

2.2. TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE BERGES SUR LE CANAL DU VIGUEIRAT A SAINT ETIENNE DU GRES (SECTEUR « LAURADE – PASSERELLE »)

L'étude établie par SOGREAH en 2006 avait défini des travaux urgents qui restaient, pour partie, toujours d'actualité. Parmi eux, une opération consistait à réparer les berges dégradées en amont et aval d'une passerelle, dans le quartier Laurade à Saint Etienne du Grès.

Les reconnaissances effectuées sur site avait effectivement permis de constater, à l'amont de la passerelle, l'affaissement de la berge rive gauche et la présence d'une importante anse d'affouillement rive droite. Ces désordres avaient provoqué un rétrécissement de la largeur de la crête de digue.

A l'aval de la passerelle, rive gauche, le canal présente un méandre qui avait également conduit à un affouillement de la berge. La courbe étant relativement large, il y avait un départ massif de matériaux. Là encore, on pouvait constater que la largeur de la crête de digue s'était considérablement réduite du fait de l'affaissement de la berge.

Ce secteur présentant de fortes contraintes hydrauliques, il apparaissait donc nécessaire de conforter les 2 zones (amont et aval) par technique lourde.

Considérant l'accord des différentes parties prenantes (Propriétaires, Président de l'Union du Vigueirat Central, Maire de Saint Etienne du Grès) et les arrêtés de subventions obtenus, le Président du Syndicat a conclu, le 07/06/2019, un marché de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux avec l'entreprise RX INGENIERIE.

Le 18/11/2019, le Président du Syndicat signait le marché de travaux avec l'entreprise MASONI SA.

Un enrochement de la face interne des berges a donc été réalisé sur une longueur cumulée d'environ 110 mètres linéaires. Le premier rang pierreux a été ancré au fond du lit du canal et bétonné afin de servir de fondation au confortement. Enfin, la partie supérieure des berges a été traitée par un talutage en pente douce tandis que les crêtes de digues étaient reprises afin de leur redonner une largeur convenable et supprimer les points bas existants.

Le montant total de cette opération s'élève à 112 078,50 € H.T financée à 40% par le Département des Bouches du Rhône, 20% par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 40% par la commune de Saint Etienne du Grès.



2.3 PREPARATION DES OPERATIONS DE TRAVAUX 2020

2.3.1. Travaux de confortement de berge sur la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »)

Le SMVVB a été sollicité, début 2019, par l'Union du Vigueirat Central et le Maire de Graveson afin d'intervenir pour réparer la berge de la roubine Pourrie à Graveson (Secteur « Chemin du Bosquet »).

Les reconnaissances effectuées sur site ont effectivement permis de constater la présence d'importantes anses d'affouillement localisées sur plus de 200ml de berge.

Lors de sa réunion du 02 avril 2019, le Comité Syndical du SMVVB a donc délibéré favorablement pour porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet, en sollicitant l'aide financière du Conseil Régional (à hauteur de 20%) et du Conseil Départemental (à hauteur de 40%) pour la réalisation de cette opération estimée à 117 406,25 € HT.

Considérant l'accord des différentes parties prenantes (Propriétaires, Président de l'Union du Vigueirat Central, Maire de Graveson) et les arrêtés de subventions obtenus, le Président du Syndicat a conclu, le 16/12/2019, un marché de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux avec l'entreprise RX INGENIERIE.

Etant donné que la berge longe une chaussée desservant plusieurs habitations, il a été décidé, sur l'ensemble du linéaire, de conforter la face interne de la berge par la mise en œuvre de blocs d'enrochement non percolés.

Réalisés sur le premier semestre 2020, ces travaux permettront de mettre en sécurité les riverains et les usagers de la chaussée.

2.3.2. Reprise, remise en état et modernisation de la station de Saint-Gabriel

Dans le cadre d'une réflexion nationale sur l'amélioration du réseau hydrométrique de l'Etat, le Service de Prévion des Crues Grand Delta a réalisé une analyse et un redéploiement de son réseau de stations afin de mieux répondre à ses deux missions : la prévision des crues sur le réseau Vigicrues et le suivi des étiages en milieu naturel.

La station hydrométrique de Saint Gabriel (sur le canal du Vigueirat à Tarascon) ne présentait pas d'utilité vis à vis de ces deux objectifs car elle concerne des canaux hors du réseau Vigicrues et est trop influencée pour être représentative de l'étiage.

Les services de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ont donc sollicité le SMVVB, début 2019, pour lui transférer la propriété et la gestion cette station.

Des visites sur site ont permis de constater que l'installation n'était actuellement plus opérationnelle et qu'il devenait donc nécessaire d'en remplacer son matériel. Aussi, une modernisation des équipements permettrait d'utiliser l'outil comme système d'alerte.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2019, le Comité Syndical a donc autorisé le Président à récupérer la propriété et la gestion de la station de Saint-Gabriel, en sollicitant l'aide financière du Conseil Régional (à hauteur de 30%) et du Conseil Départemental (à hauteur de 50%) afin de remettre en état et moderniser l'ouvrage pour un montant estimé de 15 000 € HT.

Ainsi, le 14/11/2019, le Président signait l'acte de cession de la station hydrométrique de Saint Gabriel.

Les accords de subvention obtenus, les travaux de remise en état et modernisation devraient être réalisés sur le 2^{ème} semestre 2020.

2.3.3 Réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud »)

L'absence d'ouvrage de régulation à la jonction entre le canal du Vigueirat et la roubine Vieille sur la commune de Saint Etienne du Grès peut provoquer, lors d'épisodes pluvieux importants, une remontée des eaux du canal dans la roubine et, de fait, présenter un risque important de débordement pour le quartier résidentiel de Laurade à proximité.

La commune de Saint Etienne du Grès a donc sollicité le SMVVB afin de réaliser les travaux nécessaires à la mise en œuvre d'un ouvrage de régulation.

Lors de sa réunion du 27 février 2019, le Comité Syndical du SMVVB a délibéré favorablement pour porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet, en sollicitant l'aide financière du Conseil Régional (à hauteur de 20%) et du Conseil Départemental (à hauteur de 40%) pour la réalisation de cette opération estimée à 42 997,50 € HT.

Courant 2019, le Syndicat a fait réaliser un levé topographique de la roubine Vieille et du canal de secours du Vertet afin de s'assurer du bon écoulement gravitaire des eaux en cas de fermeture à la jonction entre le canal du Vigueirat et la roubine. Au vu des différents niveaux altimétriques relevés, il apparaît nécessaire, avant la mise en œuvre de l'ouvrage de régulation, de reprofiler le fond du lit du canal du secours du Vertet. Ces travaux de reprofilage devraient être réalisés par l'ASCO des vidanges de Saint Etienne du Grès fin 2020. La réalisation de l'ouvrage de régulation par le SMVVB devrait intervenir début 2021.

3. FINANCES

Le compte administratif 2019 joint au présent rapport fait apparaître les résultats suivants :

Le résultat de fonctionnement 2019

Recettes de fonctionnement	64 128,31 €
Dépenses de fonctionnement	<u>59 869,17 €</u>
Résultat brut de fonctionnement 2019	4 259,14 €
Résultat brut de fonctionnement 2019	4 259,14 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018	<u>50 270,76 €</u>
Résultat global de fonctionnement 2019	54 529,90 €

Le résultat d'investissement 2019

Recettes d'investissement	13 590,00 €
Dépenses d'investissement	<u>91 074,00 €</u>
Résultat brut d'investissement 2019	- 77 484,00 €
Résultat brut d'investissement 2019	- 77 484,00 €
Résultat d'investissement reporté 2018	<u>52 366,37 €</u>
Résultat global d'investissement 2019	- 25 117,63 €

A noter que le SMVVB n'a jamais contracté d'emprunt ou ligne de trésorerie et qu'aucune dette n'apparaît dans la comptabilité.

A Mas Blanc des Alpilles,
Le 07 septembre 2020

M. Laurent GESLIN,
Président du SMVVB.

